

Concepteur d'accueil "tourisme-loisirs et handicap"

RNCP17809 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	330t
Code(s) ROME	K1802, M1601, G1101, G1102, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	29/11/2016

Certificateur(s)

Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation

<http://www.mfr.asso.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Concepteur d'accueil « Tourisme-Loisirs et Handicap » assure une fonction d'interface entre les besoins des personnes en situation de handicap devant être accueillies et la structure d'accueil, permettant ainsi l'adéquation des réponses à ces besoins spécifiques dans les champs professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture.

Il sait :

- repérer sur le site qui l'emploie, les opportunités et les contraintes liées à l'accueil (accessibilité, infrastructures, ressources humaines, activités...) en fonction des différents types de handicap,
- proposer des adaptations nécessaires et coordonner leur mise en œuvre,
- assurer la promotion du site auprès des publics ciblés,
- impulser et accompagner une démarche de labellisation « Tourisme et Handicap ».

Le concepteur d'accueil « Tourisme-Loisirs et Handicap » organise l'accueil des personnes en situation de handicap

- Il recense les besoins et les attentes de ce public.
- Il réalise un autodiagnostic du site en fonction des différentes déficiences, dans le respect des lois en vigueur.
- Il propose et coordonne la mise en œuvre des projets d'adaptation, et s'assure de leur adéquation aux besoins des personnes.
- Il évalue les actions mises en place.

Le concepteur d'accueil « Tourisme-Loisirs et Handicap » communique en interne comme en externe sur les projets d'accueil

- Il met en place un plan de communication interne pour sensibiliser le personnel du site.
- Il promeut sa structure auprès des acteurs spécialisés.
- Il inscrit les projets dans une dynamique territoriale.

Le concepteur d'accueil « Tourisme-Loisirs et Handicap » coordonne la mise en œuvre du label « Tourisme et Handicap »* et veille au respect de la charte, dans sa structure :

- Il renseigne le dossier de demande de label « Tourisme et Handicap » en s'appuyant sur l'autodiagnostic de la structure.
- Il participe à l'audit de terrain pour la mise en œuvre de la labellisation.
- Il suit la mise en œuvre des préconisations faites lors de l'audit.
- Il veille à l'application suivie des exigences du label.
- Label national délivré par la Commission Nationale Tourisme et Handicap

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les candidats titulaires de la certification sont capables de :

Réaliser un auto-diagnostic d'accessibilité d'une structure de loisirs ou de tourisme

Observer et inventorier les atouts et les contraintes de la structure en matière d'accessibilité des locaux et (ou) des activités en vue de l'accueil de personnes handicapées.

Évaluer les besoins pour mettre la structure en conformité légale d'accessibilité

Renseigner avec précision un document support de diagnostic.

Adapter une activité touristique, culturelle ou de loisirs et l'évaluer

Identifier les caractéristiques du ou des handicaps chez la personnes accueillie pour proposer un accueil spécifique et des activités adaptées à la déficience de la personne en situation de handicap

Assurer l'accessibilité et la sécurisation des lieux et mettre à disposition du matériel et des supports adaptés

Préconiser un mode d'accompagnement personnalisé de la personne handicapée renforçant son autonomie et sa valorisation au sein du groupe

Apprécier le déroulement de l'activité adaptée et mesurer la satisfaction des participants

Bâtir un projet d'accueil adapté au sein de sa structure.

Elaborer un projet d'intégration en fonction des forces et faiblesses de la structure et l'inscrire dans une politique d'entreprise, locale ou territoriale

Repérer les opportunités et les contraintes de l'environnement externe et identifier les différents partenaires à mobiliser

Évaluer les besoins financiers liés au projet et monter un budget provisionnel

Prévoir des outils pour mesurer l'évolution du projet

Maîtriser les bases d'une communication efficace

Réaliser un support de communication promotionnel adapté

Utiliser les techniques de communication visuelle.

Communiquer en interne

Conduire une réunion d'équipe

Mettre en œuvre une démarche de labellisation « Tourisme et Handicap »

Renseigner un dossier de demande de labellisation

Préconiser des aménagements et adaptations dans le respect des exigences du label et s'assurer de leur mise en œuvre

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Son emploi à responsabilité s'exerce dans la polyvalence à l'accueil ou en services administratifs dans :

- Tourisme et loisirs : des associations ou entreprises de tourisme ou de loisirs (villages et centres de vacances, campings, offices du tourisme, bases de loisirs...)
- Social : des services sociaux de mairie ou d'intercommunalité (centre aéré, centre de loisirs sans hébergement, centre social...)
- Culture : des services culturels d'association, de mairie ou d'intercommunalité (musée, maison de pays, maison du patrimoine...)

Le concepteur d'accueil travaille en autonomie sous la responsabilité du directeur de structure ou des chefs de services concernés (accueil, animation).

Il est amené à informer, communiquer et travailler en synergie avec l'ensemble de l'équipe de professionnels.

En contact direct ou indirect avec les personnes en situation de handicap, il s'assure du bon déroulement de l'accueil et de l'adaptation des prestations proposées.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Concepteur d'accueil « Tourisme-Loisirs et Handicap »

Chargé de projets de développement

Technicien d'accueil touristique adapté,

Technicien en loisirs adaptés

Assistant d'animation adaptée,

Accompagnateur de personnes en situation de handicap,

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 542 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) L2X60 — Agents d'accueil et d'information · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	112 774
Jugés difficiles à recruter	34 %
Emplois saisonniers	54 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme L2X60 — Agents d'accueil et d'information L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- 1 -Représentant salarié d'une structure pour personnes handicapées ou du collège des personnels enseignants salariés
- 1 -Représentant employeur d'une structure touristique ou de loisirs

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2016
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP9821

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17809/>